



## Dépassement de la norme de trihalométhanes totaux – Système de distribution d'eau potable Saint-Ulric

### Document d'information concernant les trihalométhanes dans l'eau potable « Des précautions simples pour en réduire les effets »

#### Contexte?

L'eau distribuée à la population de notre secteur contient des niveaux de trihalométhanes (THM) supérieurs au niveau recommandé pour la protection de la santé. Ce document d'information vise à vous informer sur les THM dans l'eau potable, leurs effets potentiels sur la santé et la façon de réduire votre exposition.

#### Qu'est-ce que les THM?

Le terme « trihalométhanes » désigne un groupe de substances chimiques formées lorsque le chlore utilisé pour la désinfection de l'eau réagit avec la matière organique d'origine naturelle (végétation, feuilles mortes, etc.) déjà présente dans l'eau à traiter.

#### Pourquoi ajouter du chlore dans l'eau?

Le chlore sert à désinfecter l'eau et s'avère très efficace pour détruire les bactéries et les virus. Ce produit est essentiel pour prévenir des maladies dont certaines peuvent être très graves et même causer la mort. Il est ainsi primordial d'assurer une désinfection efficace et continue de l'eau distribuée dans les réseaux d'eau potable.

#### Quels sont les effets des THM sur la santé?

Il est possible qu'une concentration élevée de THM dans l'eau puisse augmenter légèrement le risque de cancer de la vessie. Cependant, ce risque est incertain et n'apparaîtrait qu'après une très longue période d'exposition, soit au moins 20 ans. Certaines études ont soulevé la possibilité que les THM affectent la grossesse en causant, par exemple, la naissance de bébés de petit poids.

#### Comment puis-je être exposé aux THM?

On peut être exposé aux THM de l'eau du robinet de plusieurs façons :

- en buvant de l'eau;
- en respirant les vapeurs d'eau et **par** contact avec la peau pendant le bain ou la douche.

#### Que puis-je faire pour être moins exposé aux THM?

Par mesure de prudence, il est souhaitable d'utiliser les moyens suivants pour réduire votre exposition aux THM.

- Garder l'eau au réfrigérateur dans un pichet sans couvercle pour une période de 24 à 48 heures. Cette méthode permet aux THM de s'évaporer en partie dans l'air.
- Utiliser un appareil de traitement de l'eau par charbon activé tel qu'un pichet filtrant. L'appareil doit être certifié ANSI/NSF. Ce type d'appareil demande un entretien régulier, car il peut être contaminé par les bactéries de l'eau.
- La consommation d'eau embouteillée peut constituer une alternative à l'eau du robinet. Par précaution, les femmes enceintes et les nourrissons nourris au biberon ne devraient pas consommer l'eau du robinet.
- Bien ventiler la salle de bain au moment de la prise d'un bain ou d'une douche en ouvrant une fenêtre ou en mettant le ventilateur en fonction. Il faut noter qu'il y a moins de risques d'exposition aux THM en prenant un bain de courte durée plutôt qu'une douche. L'utilisation de l'eau plus froide réduit l'absorption des THM par la peau.

#### Puis-je utiliser cette eau sans problème?

Vous pouvez, sans risque d'exposition significative aux THM, utiliser l'eau du robinet pour :

- vous brosser les dents;
- laver les fruits et les légumes;
- vous laver les mains.

#### Que peut faire la municipalité ou le responsable du réseau?

Les responsables de réseaux de distribution d'eau potable doivent se conformer aux exigences et aux normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

En cas de violation de la norme sur les THM, le responsable du réseau est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour corriger la situation.

#### Pour en savoir plus

Au sujet de l'effet des trihalométhanes sur la santé, vous pouvez contacter le service Info-Santé 8-1-1.

Pour tout autre renseignement sur la qualité de votre eau potable, vous pouvez contacter votre municipalité ou le responsable de votre réseau.

#### Liens utiles

Saint-Ulric, le 7 décembre 2020

Gouvernement du Québec - Contamination de l'eau potable des réseaux de distribution:

<https://www.quebec.ca/environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/contamination-de-l-eau-reseau-de-distribution/trihalomethanes/>

Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2016. Fiche Conseils et prévention sur les trihalométhanes:

<http://sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/contamination-de-l-eau-potable/trihalométhan>

Saint-Ulric, le 7 décembre 2020